

M. Gillies: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il donné des directives au président de l'Office national de l'énergie pour garantir qu'un conflit aussi manifeste ne se reproduira pas?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je suis certain qu'en y réfléchissant le député comprendra qu'un ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aurait mauvaise grâce à aller conseiller l'Office national de l'énergie qui a été constitué à titre d'organisme autonome par le Parlement. Si le ministre commençait à donner des directives au directeur de l'Office national de l'énergie, à mon avis, on pourrait lui reprocher et reprocher au gouvernement de faire obstacle à l'autonomie que la loi accorde à l'Office national de l'énergie par le Parlement.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS JUSTIFIANT LA PROLONGATION DU PROGRAMME

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le discours du trône laisse entendre que l'on consultera les provinces à l'égard du renouvellement des ententes conclues dans le cadre du programme actuel de réglementation des prix et des salaires du gouvernement, le ministre peut-il, pour se montrer ouvert comme on nous le promet dans le discours du trône, communiquer à la Chambre et aux provinces tous les documents préconisant la prolongation du programme au-delà du 21 mars 1977 vu que les ententes avec la plupart des provinces doivent prendre fin à cette date?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la date à laquelle nous songeons est bien sûr le 1^{er} avril 1977. Je me ferai un plaisir de communiquer aux provinces et à la Chambre l'analyse qui tend à préconiser la poursuite du programme.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre veut-il nous dire quand il fera tenir ces documents à la Chambre et aux provinces? Pourrait-il également nous dire quelle sera la durée de la prolongation qu'il propose aux provinces? Sera-t-elle de 18 autres mois ou même d'une période plus longue?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, nous pensons que ces pourparlers pourraient commencer dès le début de la nouvelle année car, bien sûr, nous aurons alors plus de détails. Comme le député le sait sans doute, la loi prévoit une durée d'encore deux ans.

DEMANDE DE SUPPRESSION DE LA DISPOSITION PERMETTANT LA PROLONGATION DU PROGRAMME AU-DELÀ DE 1978

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire au premier ministre. Comme le premier ministre a laissé entendre, jeudi dernier, que sous aucun prétexte le programme de contrôles ne s'étendra au-delà de 1978, pourrait-il dire s'il est prêt à faire

Questions orales

modifier le bill C-73 afin de s'assurer que le programme de contrôles ne pourra, en aucun cas, être prolongé au-delà de 1978, notamment en supprimant la disposition qui permet de prolonger le programme par simple décret du conseil?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais étudier la proposition du député. Nous n'avons certes pas l'intention de prolonger ce programme au-delà de décembre 1978. Si cela pouvait rassurer la Chambre et amener les partis d'opposition à collaborer avec nous à l'application du programme actuel, je suis bien prêt à prendre cet engagement.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LA RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES MÉNAGÈRES

Mme Ursula Appoloni (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Devons-nous comprendre, d'après l'allusion au Régime de pensions du Canada dans le discours du trône d'hier, que l'apport des ménagères au bien-être social et économique de notre pays sera enfin reconnu de façon réelle et tangible?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, cette disposition permettra sûrement de reconnaître bien mieux l'apport des ménagères à notre économie. J'espère qu'à l'avenir, le gouvernement pourra présenter d'autres mesures de ce genre, afin de reconnaître cet apport.

* * *

● (1440)

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES EMPÊCHEMENTS AU RÉEMBAUCHAGE DE M. RUDNICKI—L'EXISTENCE PRÉSUMÉE D'UNE LISTE NOIRE DE FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Selon la Cour suprême de l'Ontario, c'est à tort que M. Walter Rudnicki a été démis de ses fonctions de conseiller supérieur en matière de politique à la Société centrale d'hypothèques et de logements. M. Rudnicki sera-t-il réembauché et, sinon, pourquoi ne serait-il pas réadmis dans la Fonction publique fédérale?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, M. Rudnicki a reçu une indemnisation. Il a un autre emploi, je pense, auprès du gouvernement du Manitoba, et je ne crois pas qu'il ait manifesté le désir de revenir travailler dans l'administration publique fédérale. Je lui offre mes meilleurs vœux de succès dans sa nouvelle carrière.